

**PROCÈS-VERBAL DE LA 287^e SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL LOCAL DE LA LOCALITÉ DE RADISSON, TENUE
À L'ÉGLISE DES SAINTS-MARTYRS-CANADIENS DE
RADISSON, LE MERCREDI 5 FÉVRIER 2020, À 19 H.**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

M. Daniel Bellerose, président
M. Sébastien Lebrun, conseiller
M^{me} Suzanne Pelletier, conseillère
M^{me} Manon Provencher, conseillère

Personnes absentes :

M. André Marcotte, conseiller

IL Y A QUORUM

M^{me} Annie Juteau, officière municipale adjointe, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistent également à la séance, M. Vincent Forget, Directeur du Service de la Sécurité incendie.

La séance est ouverte par le président, M. Daniel Bellerose, à 19 h .

2020-287-1

Mot de bienvenue — Adoption de l'ordre du jour

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE, MANON
PROVENCHER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER
SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

R2020-02-007

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant

1. Mot de bienvenue – Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2019, le 4 décembre 2019 et le 15 janvier 2020
3. Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2019 et le 4 décembre 2019
4. Correspondance reçue
5. Approbation de la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et salaires versés
6. **SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 6.1 Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel
7. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 7.1 Abrogation de la résolution R2020-01-005 – Vente du lot 502, subdivision - 2
 - 7.2 Vente d'une partie du lot 502, subdivision - 2
 - 7.3 Désignation de signataires – nouveau cadastre du lot 502 - 2
8. **SERVICES DE LA TRÉSORERIE**
 - 8.1 Signataires des comptes bancaires
 - 8.2 Aide financière – CPE Radisson
9. **VARIA**
 - 9.1 Affectation de dépenses au surplus accumulé de 2018 pour la location d'un camion à ordures
10. Dépôt de rapports – *POINT D'INFORMATION*
11. Responsables de dossiers – *POINT D'INFORMATION*
12. Période de questions
13. Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-287-2

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2019, le 4 décembre 2019 et le 15 janvier 2020

R2020-02-008

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 284^e séance ordinaire du 6 novembre 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R2020-02-009

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 285^e séance ordinaire du 4 décembre 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R2020-02-010

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 286^e séance ordinaire du 15 janvier 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-287-3

Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 28 novembre 2019 et le 4 décembre 2019

R2020-02-011

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 novembre 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

R2020-02-012

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 décembre 2019

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Le président informe les personnes présentes de la correspondance reçue.

2020-287-5 Approbation des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées

R2020-02-013 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :**

D'APPROUVER la liste des décaissements, comptes fournisseurs, prélèvements et paies versées pour un montant de 201 796.55 \$ au 31 janvier 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-287-6 SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

2020-287-6.1 Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel au sein de la Brigade de la sécurité incendie de la Localité de Radisson.

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement N° 17* concernant l'établissement et l'administration de la brigade des pompiers de la Localité de Radisson décrète à l'article :

3.2 COMPOSITION

La brigade se compose d'un nombre de membres déterminé par le conseil, par *résolution* ; les membres de la brigade ont pour fonction de prévenir et de combattre les incendies et autres sinistres au moyen des appareils et équipements mis à leur disposition par la *Localité* de Radisson.

CONSIDÉRANT QUE le Service de Sécurité incendie de Radisson dispose de ressources matérielles suffisantes (habillement) pour engager d'autres pompiers,

CONSIDÉRANT QUE le candidat sous-mentionné à fait l'objet d'une recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie de la Localité de Radisson et répond aux critères d'engagement de la Brigade incendie de la Localité de Radisson,

R2020-287-014 **SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER M. Julien Berthiaume à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de Sécurité des incendies de la Localité de Radisson, au taux horaire de 20,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-287-7 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-287-7.1 Abrogation de la résolution R2020-01-005

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur veut seulement acquérir une partie du terrain 502, subdivision – 2;

CONSIDÉRANT QUE sur la rue adjacente, il y a servitude de droit de passage ;

CONSIDÉRANT QUE le calcul du prix de la vente doit être modifié ;

R2020-02-015

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

D'ABROGER la résolution R2020-01-005, concernant la vente du terrain 502, subdivision – 2.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-287-7.2

Vente d'une partie du lot 502 -subdivision -2- – Adresse civique 149 Jolliet

CONSIDÉRANT QUE la résolution R2010-07-40 concernant la vente de terrain résidentiel établit que :

Au cours de l'année qui suit la date de la résolution du Conseil local de vendre le terrain, le terrain acquis doit être organisé en vue d'un usage déterminé selon le règlement 76 et ses amendements relatifs aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

Le non-respect des conditions définies au paragraphe précédent rendra la vente caduque, c'est-à-dire résolue ;

R2020-02-016

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

DE VENDRE une partie du lot 502 -subdivision- 2- à la compagnie Duchesne Sentier Inc., (Duchesne Kapatakan), afin de doter le terrain d'un immeuble et permettre l'aménagement paysager du terrain et/ou d'installer un garage ou un cabanon selon le Règlement 76 et ses amendements relatifs aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement de construction du Gouvernement Régional D'Eeyou Istchee Baie-James.

DE VENDRE sans la garantie légale, à Duchesne Sentier inc., (Duchesne Kapatakan), libre de toutes charges, privilèges ou hypothèques quelconques, à l'exception de servitude en faveur d'Hydro-Québec, et/ou servitude pour les égouts et aqueduc en faveur de la Localité de Radisson, s'il y a lieu, les immeubles désignés ci-après au prix de vente, incluant les taxes, inscrit ci-dessous payable à la Localité de Radisson;

DE VENDRE une partie de 46.73 mètres par 61 mètres pour un total de 2 850,53 mètres carrés. L'autre partie de terrain restera la propriété de la Localité de Radisson pour un total de 2 498.37 mètres carrés.

DE VENDRE en donnant un droit de passage (servitude) à la compagnie Duchesne Sentier Inc. pour l'accès à son terrain. La servitude sera pour le chemin privé appartenant à la Localité de Radisson pour un total de 2 498.37 mètres carrés.

<u>Lot</u>	<u>Adresse civique</u>	<u>Acquéreur</u>	<u>Prix</u>
502-2	149, rue Jolliet	Duchesne Sentier Inc., (Duchesne Kapatakan),	12 400,04\$
	Frais de l'arpenteur-géomètre		843,60\$
		TOTAL	13 243,64 \$

QUE toutes les clauses et conditions soient celles usuelles d'un acte de vente;

QUE les frais notariés soient acquittés par l'acquéreur;

QUE les frais d'arpenteur pour les nouveaux cadastres soient acquittés par la Localité de Radisson et par Duchesne Sentier Inc. à parts égales;

D'AUTORISER M. Daniel Bellerose, Président du Conseil Local de la Localité de Radisson ou en son absence Mme Annie Juteau, Officière municipale adjointe, ou Mme Éline Tremblay Officière municipale par intérim, ou le notaire ou la secrétaire de M^e, Patricia Desmeules à signer pour et au nom de la Localité de Radisson tous les documents utiles et nécessaires afin de donner effet à la présente résolution, à insérer toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Localité et à recevoir le prix de vente et à en donner quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-287-7.3

Désignation de signataires pour la demande des nouveaux cadastres dans le dossier de la vente de terrain entre la Localité de Radisson et Duchesne Sentier Inc. (Duchesne Kapatakan)

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson doit désigner deux (2) signataires pour effectuer la demande de lotissement pour séparer le lot 502-2 en deux (2) terrains conformes.

R2020-02-017

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

DE DÉSIGNER comme première signataire, la directrice générale de la Localité de Radisson, Mme Katrine Dallaire ou lors de son absence l'officière municipale adjointe, Mme Annie Juteau et de nommer le président du Conseil local, M. Daniel Bellerose, à signer pour et au nom de la Localité de Radisson tout document relatif à la demande de lotissement auprès de Jean-Yves De Blois arpenteur-géomètre et la Localité de Radisson.

2020-287-8

SERVICE DE LA TRÉSORERIE

2020-287-8.1

Signataires des comptes bancaires

CONSIDÉRANT QUE mesdames Katrine Dallaire, directrice générale et Éline Tremblay, assistante-trésorière sont en arrêt de travail pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter madame Annie Juteau, officière municipale adjointe à la liste des signataires des comptes bancaires, étant entendu que chaque chèque doit être signé par un élu et par un employé.

R2020-02-018

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DÛMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les signataires pour les folios suivants :

Folios 678016, 678175, 678158 Caisse Desjardins d'Amos :

Daniel Bellerose, président ou Manon Provencher, conseillère ou Grand Chef Dr. Abel Bosum, président ou Manon Cyr, vice-présidente ou René Dubé, conseiller **et** Katrine Dallaire, directrice générale ou Élane Tremblay, assistante-trésorière ou Annie Juteau, officière municipale adjointe ou Johanne Lacasse, directrice générale ou Aline Bougie, directrice générale adjointe ou Charles-Édouard France, directeur des finances et trésorier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-287-8.2

Demande de financement pour la Garderie Radisson

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture d'une garderie à Radisson est essentielle pour les citoyens de la Localité de Radisson;

CONSIDÉRANT QU'il travaille de concert avec les gens du milieu pour promouvoir des emplois et donner un service essentiel à nos familles;

CONSIDÉRANT QUE la présidente du comité Mme Judy Boissonneault a déposé un plan d'affaires complet aux membres du conseil local de la Localité de Radisson,

R2020-02-019

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER, DÛMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'assistante trésorière, Mme Élane Tremblay ou lors de son absence l'officière municipale adjointe, Mme Annie Juteau, de payer la somme de 30 000,00 \$ à Garderie Radisson dans le cadre d'une demande d'aide de financement pour l'implantation d'une garderie à Radisson. La somme sera imputable au surplus accumulé de la Localité de Radisson au 31 décembre 2018.

D'AUTORISER le directeur du Service de Sécurité des incendies, M Vincent Forget, à écrire une lettre d'intention pour une aide de financement. Cette aide sera pour l'an 2 de l'ouverture de la garderie à Radisson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-287-9

VARIA

2020-287-9.1

Affectation de dépenses au surplus accumulé de 2018 pour la location d'un camion à ordures.

CONSIDÉRANT QUE la Localité est présentement dans le processus pour acquérir un camion à ordures;

CONSIDÉRANT QUE la Localité de Radisson a une entente avec la Nation crie de Chisasibi pour la location d'un camion à ordures à une fois par semaine,

2020-02-020

SUR PROPOSITION DU CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN, DUMENT APPUYÉE PAR LA CONSEILLÈRE MANON PROVENCHER, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'assistante-trésorière, M^{me} Éline Tremblay ou lors de son absence l'officière municipale adjointe, Mme Annie Juteau, à faire les écritures comptables nécessaires pour affecter la somme de 7 000,00 \$ plus les taxes applicables chaque mois pour la location d'un camion à ordures. La location sera autorisée jusqu'à la livraison du nouveau camion à ordures de la Localité de Radisson. La somme sera imputable au surplus accumulé de la Localité de Radisson au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-287-10

Dépôt de rapport

- Rapport de l'eau potable – janvier 2020
- Graphique de consommation de l'eau potable – janvier 2020

2020-287-11

Responsables de dossiers

La conseillère Manon Provencher a participé à la séance plénière du Conseil local le 4 février.

Le conseiller Sébastien Lebrun a participé à la rencontre du Conseil d'établissement de l'école Jacques Rousseau le 16 janvier et également à la séance plénière du Conseil local le 4 février.

La conseillère Suzanne Pelletier a participé à la séance plénière du Conseil local le 4 février.

Le président Daniel Bellerose a participé aux rencontres suivantes :

- 16 janvier 2020 : Séance ordinaire de l'ARBJ par visio-conférence
- 20 janvier 2020 : Conférence téléphonique avec la GREIBJ, SDBJ et Hydro-Québec sur la situation de notre brigade incendie

- 22 et 23 janvier 2020 : Séance ordinaire du GREIBJ à Oujé-Bougoumou
- 4 février 2020 : Conférence téléphonique avec la GREIBJ, SDBJ, Hydro-Québec et LR "État de situation des pompiers"
- 4 février 2020 : Séance plénière du Conseil local de Radisson
- 5 février 2020 : Entrevue téléphonique avec le journal Le Jamésien
- 5 février 2020 : Rencontre de travail avec la Sureté du Québec
- 5 février 2020 : Séance ordinaire du Séance ordinaire du Conseil local de Radisson

2020-287-12

Période de questions

Q : M. Bertrand Godin confirme avoir fait une nouvelle plainte et il demande que le règlement concernant les laisses de chien soit modifié.

R : Le président répond que même si dans le règlement il y a ambiguïté, après discussion avec les membres du Conseil local, il doit donner l'exemple dès aujourd'hui en changeant la laisse de son chien.

Q : Qu'est-ce que vous prévoyez faire pour le remplacement de la directrice générale ?

Q : Qu'est-ce que vous prévoyez faire pour le remplacement de l'agente du CDE ?

Q : Quand allez-vous donner votre démission ?

Q : Qu'allez-vous faire avec la disposition de la neige que certains déposent dans la cours de leur voisin ?

R : Pour répondre à votre 1^{ère} question M. Godin, nous avons reçu 4 candidatures pour le poste de remplacement du directeur général pour un mois renouvelable. La firme BCH passera ensuite à la 2^{ième} étape qui est l'étape du profilage pour ensuite nous faire sa recommandation.

R : Du côté de la CDE, les membres du Conseil ont convenu de mettre fin aux opérations de celle-ci. Pour tout organisme qui aurait besoin d'un support ou d'accompagnement, nous sommes en mesure de l'aider avec l'aide d'un consultant.

R : Pour ce qui est de la pétition, j'ai répondu déjà à cette question, les citoyens m'ont élu et il me reste 2 ans à penser si je vais me représenter dans 2 ans.

R : Pour ce qui est de la neige, c'est vrai que je n'ai pas respecté le règlement à tous les jours mais, je prends l'engagement de le respecter à partir maintenant.

La conseillère Mme Suzanne Pelletier, dit qu'elle avait mentionné à la dernière séance, que les membres du Conseil allaient se rencontrer et discuter au sujet de la pétition donnée à M. Bellerose par M. René Racette. Il nous a été impossible d'en parler hier lors de la séance plénière et ce soir vu l'absence de M. Marcotte. Le sujet ne tombera pas entre deux chaises, soyez-en assurés.

Je voudrais également aviser M. Godin qu'hier, nous avons mis au clair avec M. Bellerose qu'il devait donner l'exemple et suivre les règlements. Autant pour la laisse de son chien que la place où il dépose sa neige. C'est sa responsabilité.

Q : Mme Diane Charette demande où seront logés le nouveau pompier à temps plein et l'animatrice des loisirs ?

R : Le président fait la mise au point en avisant Mme Charette que ce n'est pas lui Daniel Bellerose et ni le président qui engage mais, bien les membres du Conseil local. Cette question n'a pas été encore débattue par les membres du Conseil.

Q : Mme Charette demande qui défrayera les coûts de l'arpentage du lot 502 ?

R : M. Vincent Forget explique que les frais de notaire seront défrayés par l'acquéreur et les frais d'arpentage seront payés 50 % par l'acquéreur et 50 % par le vendeur.

Q : Mme Judy Boissauneault demande combien de soumissionnaires pourraient soumissionner sur le camion à vidanges et est-ce qu'il y a beaucoup de fournisseurs qui construisent des camions à vidanges ?

R : Je vais répondre sans être sûr de ma réponse. Il n'y a pas de limite à la quantité de soumissionnaires tout dépend combien de devis ont été demandés. M. Roy aurait pu répondre plus adéquatement que moi. Il y aurait potentiellement 3 ou 4 soumissionnaires.

Q : M. Michel Côté demande quel montant avait été décidé au budget pour le camion à vidanges ?

R : Le conseiller M. Sébastien Lebrun répond que c'est un montant de 450 000.00 \$.

Q : M. Côté demande si le Conseil local a un plan de match si les équipements brisent ?

R : Le président demande à Mme Provencher si un plan de match avait été planifié aux travaux publics? Elle répond qu'avant, il y avait un mécanicien sur place et que maintenant c'est un employé qui fait de son mieux pour la maintenance des équipements. C'est difficile d'avoir un plan de match ces temps si. Nous y allons à tâtons. Une liste aurait déjà été faite par le passé.

Q : M. Côté demande où se trouve l'argent du surplus et à quel taux ?

R : Le conseiller Sébastien Lebrun explique que M. Marc Lévesque de la firme Raymond Chabot fera une présentation des états financiers 2018 et il apportera des scénarios avec les avantages et les inconvénients pour pouvoir prendre des décisions éclairées à ce sujet.

Q : M. Aurèle Gravel demande où est l'argent ?

R : Le président confirme qu'elle est à la caisse Desjardins.

Q : M. Côté demande si une réponse lui sera donnée à la prochaine séance du Conseil pour savoir à quel taux est placé l'argent à la Caisse Desjardins ? Il demande d'avoir droit à l'information avec la loi d'accès à l'information.

R : Le président répond qu'une demande écrite serait préférable.

Q : Mme Éva Chamberland si les citoyens pourraient avoir un rabais sur les taxes considérant qu'ils doivent déposer au conteneur eux-mêmes leurs ordures ?

R : Le président répond que le Conseil en discutera à la prochaine séance plénière et qu'une réponse sera rendue à la séance de mars 2020

Q : M. Aurèle Gravel demande si les membres du Conseil avaient discuté de l'office municipal d'habitation ?

R : Le conseiller M. Sébastien Lebrun répond que le Conseil n'en n'avait pas parlé.

Q : Est-ce que l'hébergement est une priorité pour les membres du Conseil ?

R : La conseillère Mme Suzanne Pelletier propose une rencontre à M. Gravel, afin de discuter de ce sujet pour ensuite l'aborder avec les membres du Conseil.

Q : Mme Diane Charette demande s'il est possible qu'elle puisse assister à cette rencontre parce que le sujet l'interpelle également ?

R : Mme Pelletier répond à Mme Charette qu'elle veut rencontrer M. Gravel avant et qu'ensuite elle pourra la rencontrer.

2020-287-13

Levée de la séance

R2020-02-021

**SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE SUZANNE PELLETIER,
DUMENT APPUYÉE PAR LE CONSEILLER SÉBASTIEN LEBRUN,**

IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 20 h 08.

Daniel Bellerose
Président
Localité de Radisson

Élaine Tremblay
Officière municipale par intérim
Localité de Radisson

Johanne Lacasse
Directrice générale
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James